

Gilles Trystram - 2 octobre 2017

Informations et éléments relatifs à la construction universitaire en Ile-de-France Méthode de travail

Le cadre de la loi est partiellement connu avec des obligations induites pour nous :

- De par la loi d'avenir du MAAF 2014 qui nous fait membre d'Agreenium,
- De par la loi ESR de 2013 qui notamment impose pour tous les établissements un regroupement universitaire régional, pour les implantations concernées. Ce texte ne dit rien des établissements multi-sites,
- **Une loi à venir en publication sous statut d'ordonnance, donc applicable immédiatement**, qui se propose de créer des statuts d'établissements nouveaux, de type EPSCP (université, notre statut) permettant d'avoir de manière expérimentale (de durée 10 ou 15 ans) des établissements gardant leur personnalité morale et juridique (PMJ), emboîtés les uns dans les autres. A ce jour, ce projet serait la seule structure (hors COMUE) permettant un lien d'établissements qui puissent perdurer. On ne sait pas si le caractère expérimental de maintien PMJ sera assuré de manière pérenne ou non. C'est un point clé de décision pour AgroParisTech. **Si la pérennité de la PMJ n'est pas garantie, AgroParisTech ne s'engage pas dans les projets.**

Ceci étant, le statut actuel de la COMUE UPSaclay fonctionne dans cet esprit de coopération. Le déterminant des choix à venir est la possible sortie de la COMUE d'une part significative des établissements selon les projets qui avancent.

Les centres d'AgroParisTech, hors Ile-de-France, sont dans des dynamiques assez claires, identifiant bien les partenaires et plutôt inscrites sur le long terme.

En Ile-de-France, au minimum deux projets sont en train de progresser, mais dans des états variés qui vont de l'intention à des textes très construits de gouvernance détaillée.

Le calendrier tel que nous le connaissons ne met en évidence que deux dates contraintes :

- Le dépôt de la réponse au jury IDEX qui avait placé en période probatoire le projet : rendu d'un projet le 18 décembre 2017, avec un avis préalable des CA,
- Le projet d'université des sciences et technologies, voir plus loin, qui devrait au moins donner une orientation pour mi octobre (concrètement est prévue une réunion interministérielle, à laquelle l'établissement est convié, sous pilotage de l'Élysée le 6 octobre).

Ci après, donc :

- Un texte méthode de travail,
- Une courte présentation du projet UPSaclay,
- Une courte présentation du projet Université de Sciences et de Technologie (NewUni).

Une méthode de travail pour instruire et nous positionner est indispensable.

Les grands points me paraissent être les suivants (les documents seront diffusés au fur et à mesure que nous en disposons, un élément clé de la méthode est de dire ce que nous, AgroParisTech, nous voulons qui ne serait pas dans les documents issus des partenaires qui instruisent) :

- Informer CODIR, instances, de la situation,
- Ecouter les différents projets, leurs ambitions, leur ouverture,
 - Au CODIR
 - Invitation des porteurs du projet UPSaclay (25/9)
 - Invitation des porteurs du projet « Université de sciences et technologie » (09/10)
 - Présenter et discuter une vision à 2025 de nos ambitions,
- Informer en AG générale (2 octobre, 12h30),
- AG de services, de départements pour une instruction en petit comité, rendu sous forme écrite de propositions, positions,
- Une AG nécessairement avec les étudiants et probablement leur donner aussi à instruire une position. Indépendamment de leur propre instruction, les inclure dans des ateliers paraît pertinent. Toute la population étudiante est concernée : ingénieurs, masters, doctorants, MS et IPEF,
- Informer les Alumni,
- Débattre
 - travail en ateliers (rendu délicat du fait de l'avancement varié des projets), l'alternative est que les départements et services fonctionnent bien et instruisent un débat. La question est alors de remettre en débat collectif les visions des sous ensembles,
- Construire un document d'analyse (par projet ? comparatif ?), rédaction pilotée par la direction générale :
 - Une vision partagée de nos ambitions et de notre vision à moyen terme
 - Avis sur les projets, choix
 - un tel document doit pouvoir faire voir les diversités de vision,
- Prendre une position direction générale,
- Instruire dans les instances (donc CT, CEVE, CE, CS, puis CA).

Le calendrier est court, contraint

Le tableau ci après donne des éléments de contraintes calendaires. Il est indicatif et peut évoluer en fonction du contexte. A noter, le fait que hors UPSaclay-EP il n'y a pas de contraintes à ce jour en termes de calendrier. Le CA n'aura pas *a priori* à prendre position si vite, néanmoins, la capacité à décider de l'engagement IDEX nécessite d'avoir clarifié ou orienté les autres voies.

Instances et dates	Octobre	Novembre	Décembre	Remarques
CE	5 éventuellement un GT issu CE pour discuter, préparer	9		Présenter en CE, un débat en novembre sur base de documents déjà élaborés
CEVE	Lancer vers et avec les étudiants une analyse	2		Débat CEVE, avoir instruit avant dans le collectif étudiant
CS		20		RAS, à programmer
CT		21		une heure de discussion
CHSCT		16		Au cas où, le CHSCT est peu concerné, mais dialogue interne
CA et Pré CA		Pré CA : 30	5	Au moins deux heures à ordre du jour
AG d'information	2 octobre			
AG étudiant	A fixer			Nécessaire car ils n'ont pas les mêmes informations que les personnels
Instruction dans les départements	A faire sur octobre	Eventuellement temps de synthèse et nouvelle AG		
Instruction dans les services	A faire sur octobre	Eventuellement temps de synthèse et nouvelle AG		
CODIR	9	6, 27		
Intersyndicale	12		Idéalement une avant CA	

Université Paris-Saclay

Compréhension du projet au 01/10/17

Historique : le projet se construit sur la base de la Fondation de coopération scientifique Campus Paris-Saclay, puis de la communauté d'universités et d'établissements Université Paris-Saclay (UPSaclay). La première a été élargie en 2010, la menant pratiquement au périmètre actuel de l'UPSaclay, au moment du premier appel à candidatures pour l'initiative d'excellence (Idex), dont elle a été lauréate lors du deuxième appel en 2012. C'est à cette époque qu'AgroParisTech en est devenu membre. La COMUE a quant à elle été créée en 2015, en application de la loi de 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche. Elle a repris les attributions de la FCS et notamment le portage de l'Idex. Formellement la COMUE et l'IDEX sont deux choses différentes, mais pratiquement elles sont fusionnées. En 2016, Le jury international évaluant les Idex à mi-parcours a prolongé la période probatoire de l'Idex Paris-Saclay, avec un nouveau rendez-vous en 2017/2018 (dépôt du dossier le 18/12/2017), visite sur site et rencontre du comité en février-mars 2018). Le jury a demandé notamment à ce que soit précisés les contours et le fonctionnement de l'université-cible. C'est dans ce cadre qu'est actuellement discuté le projet d'UPSaclay-EP (Université Paris-Saclay Etablissement Public), constituant l'université-cible pour le jury Idex.

Principe : l'UPSaclay-EP assemblera dans un établissement disposant de la personnalité morale et juridique (PMJ) avec un statut à écrire des universités, des grandes écoles, des organismes nationaux de recherche (ONR). L'Université Paris-Sud a un statut particulier dans le projet : elle se transforme en cet établissement de nouveau statut, et disparaît en tant que telle. Les autres universités (Saint-Quentin en Yvelines et Evry Val d'Essonne) gardent temporairement leur PMJ, devant à terme (2025 ?) également se fondre dans l'UPSaclay-EP. Les écoles gardent leur PMJ. Les ONR participent aux actions et à la gouvernance, sans être juridiquement membres de l'UPSaclay-EP. Pour le statut recherché, il n'existe pas d'instrument juridique satisfaisant à ce jour. Un projet de loi sur l'enseignement supérieur doit être discuté prochainement, qui autoriserait les inclusions d'établissements.

Périmètre d'action : l'UPSaclay-EP sera responsable des formations licence, master et doctorat réalisées en son sein. Les établissements avec PMJ gardent autonomie d'organisation et de gestion sur leurs formations propres. Les activités de recherche des établissements assemblés se déroulant dans le périmètre géographique de l'UPSaclay-EP sont coordonnées. Les établissements peuvent mettre en commun certaines de leurs activités d'appui aux actions de formation et de recherche. L'UPSaclay-EP représente les établissements de formation qui en sont membres dans les classements internationaux généralistes. La question des classements thématiques est *a priori* ouverte, mais dans la vision à terme elle devient aussi partie de la stratégie de la nouvelle université.

Participants : il n'existe pas de certitude à ce jour quant aux contours de l'UPSaclay-EP, chaque établissement devant dans les semaines qui viennent se prononcer quant au projet. *A priori* deux établissements ont annoncé qu'ils ne participeraient pas (Ecole Polytechnique et Ensta), six établissements sont certains ou presque certains de participer (UPSud, UEVE, ENS Paris-Saclay, IOGS, IHES, CentraleSupélec), ainsi que la plupart des ONR (CNRS, Inra, Inria, CEA, Inserm).

Structuration : encore en discussion. Sont notamment encore incertains (i) le statut des formations de niveau licence (avec distinction ou non de licences sélectives à vocation de poursuite en master et gérées dans l'UPSaclay-EP d'une part, et de licences à vocation plus professionnelle gérées dans un « collège » séparé) ; (ii) l'évolution éventuelle des schools, départements et collège doctoral actuels.

Gouvernance et fonctionnement : existence d'un CA (paritaire nommés et élus) ; d'un conseil académique ; d'un conseil des membres assemblés, avec trois collèges de poids équivalent (écoles, universités, ONR), CT, CHSCT et un COS. Les établissements avec PMJ gardent leur autonomie de recrutement, mais (i) autant que possible les profils sont déterminés de manière concertée, et (ii) les recrutements se font selon une charte de bonnes pratiques. Les établissements avec PMJ membres de l'UPSaclay-EP gardent leur autonomie budgétaire, mais dans le cadre d'une compatibilité avec l'orientation budgétaire de l'UPSaclay-EP et s'acquittent d'un prélèvement sur leur budget par l'UPSaclay-EP.

Université Paris-Saclay
Analyse du projet au 01/10/17
au regard d'une éventuelle participation d'AgroParisTech

Avantages pour formation, étudiants, recherche :

- Place ses membres dans un ensemble universitaire visible et reconnu (utile pour réputation, recrutement), piloté pour être compétitif et corrélativement classé au plan international
- Préserve l'essentiel des constructions réalisées dans la COMUE : masters communs, collège doctoral, collaborations en recherche (dont LabEx, Institut de convergence, éventuelles EUR)
- Préserve et consolide les relations de travail avec nos partenaires principaux en Ile-de-France : Inra dont le positionnement est fondamental, UPSud, et dans une moindre mesure autres universités et autres organismes de recherche
- En cas de succès à l'Idex, permet de bénéficier de ses fonds
- Permet aisément de monter des collaborations nouvelles dans la durée (par exemple avec les formations médicales, ou encore pour la formation des enseignants)
- Permet une mutualisation de moyens.

Inconvénients :

- En formation comme en recherche le maintien de nos thématiques et approches demandera toujours un effort, en raison d'un risque de dilution dans un ensemble universitaire majoritaire fondé sur une autre culture et porteur d'autres thèmes
- Lourdeur d'un dispositif de grande taille et multi-tutelle
- Complexité du fonctionnement interne (fonctionnel, administratif et budgétaire)
- Faible place dans la gouvernance
- Déséquilibre administratif entre campus d'AgroParisTech
- La séparation des membres actuels fragilise des disciplines (économie notamment).

Fragilités :

- Le statut est à inventer sans qu'on connaisse les marges de manœuvre exactes, en particulier en ce qui concerne le maintien de la PMJ au bout de dix ans
- Le paysage de l'enseignement universitaire est instable (voir le débat actuel sur les licences par exemple), et l'adhésion des responsables et des personnels universitaires dans la durée est incertain
- Le fonctionnement budgétaire n'a pas été simulé
- La sincère ambition de simplification au quotidien par rapport à la situation actuelle n'est pas amorcée.

Intérêt subsidiaire :

- Participation réelle et constructive d'AgroParisTech à l'évolution de l'ensemble du dispositif d'enseignement supérieur français
- Nous pouvons peser pour la visibilité et la pérennité d'un dispositif Sciences du vivant, agriculture, alimentation, environnement.

Université NewUni (Sciences et Technologies) Compréhension du projet au 01/10/17

Historique : depuis la création de la COMUE Université Paris Saclay plusieurs membres ont pris du recul, en particulier l'École Polytechnique qui a affirmé ne pas vouloir poursuivre son implication. Courant été 2017 a commencé à s'instruire la construction d'un projet complémentaire du projet UPSaclay, concernant des grandes écoles en vue de la création d'une université de sciences et technologies, à forte valence internationale, positionnée sur un niveau scientifique élevé. Le nom d'instruction est NewUni.

Principe : il s'agirait d'une université, portant L, M et D notamment autour de la vision selon laquelle « l'innovation (scientifique, technologique et managériale) est le principal moteur pour contribuer aux progrès de la science aux frontières de la connaissance, pour favoriser les applications technologiques, industrielles, entrepreneuriales et sociétales de la science au bénéfice du développement économique et social durable et équitable et pour armer ses étudiantes/étudiants pour l'obtention d'un emploi épanouissant (intellectuellement, moralement et financièrement) ». NewUni serait une université hautement sélective. NewUni consoliderait les nombreux accords internationaux passés par ses membres aux plans scientifique, académique et de valorisation. Les unités de recherche sont « nécessairement » des UMR avec les organismes nationaux de recherche.

Périmètre d'action : le périmètre serait d'une part un programme *Bachelor* (licence) à finalité très sélective d'étudiants notamment étrangers (programme existant à l'X actuellement), d'un programme de masters à finalité professionnelle, sur un modèle économique rentable, fortement international et d'autre part d'un programme de doctorat. Les formations grandes écoles, diplômes d'ingénieur resteraient au sein des écoles membres, mais avec des recherches de synergie. Le principe de la coopération avec l'UPSaclay-EP est souhaité, notamment au travers de la co-accréditation des mentions actuelles de master (après analyse de pertinence) et des doctorats. NewUni envisage néanmoins de réintégrer certaines écoles doctorales en son sein. Il existe une culture revendiquée de contribution aux politiques publiques.

Participants : il n'existe pas de certitude à ce jour quant aux contours mais Ecole Polytechnique et ENSTA, l'ENSAE et l'Institut Mines Télécom au bénéfice de Télécom Paris Tech et Télécom Sud de Paris, se sont déclaré intéressées et participent à la construction.

Structuration : Encore en discussion. Chaque établissement garderait sa PMJ, son autonomie. La mise en commun, la mutualisation de quelques fonctions, voire la délégation donnée à NewUni, seraient envisagées. Le statut serait celui rendu possible par la nouvelle loi ESR à paraître.

Gouvernance et fonctionnement : existence d'un CA (essentiellement composé à partir d'une présence de chaque établissement, des tutelles et d'extérieurs, 21 membres=3x7) ; d'un conseil scientifique ; d'une assemblée des membres. Les établissements avec PMJ garderaient leur autonomie de recrutement, avec une volonté d'un principe de coordination. Les établissements avec PMJ garderaient leur autonomie budgétaire, et cotiseraient au prorata du nombre d'étudiants. Toutes autres coopérations entre membres feraient l'objet, sauf accord explicite unanime de l'assemblée des membres pour une mutualisation au sein de NewUni, de conventions *ad hoc* précisant les engagements intellectuels et financiers des participants à la convention

NewUni
Analyse du projet au 01/10/17
au regard d'une éventuelle participation d'AgroParisTech

Avantages pour formation, étudiants, recherche :

- Une organisation que se veut simple, légère, réactive, grandement basée sur ce que les écoles apportent en subsidiarité, avec une gouvernance à partir des établissements, (de fait plus un établissement de coopération)
- Liens entreprises forts, un marqueur d'identité via Alumnis, réseau des contacts (le réseau relationnel de l'X est solide avec des universités partout dans le monde), culture de coopération, chaires
- Levée de fonds notamment à partir des expériences des établissements et notamment de l'X
- Des apports dans des disciplines importantes : maths, économie, peut-être physique et biologie fondamentale.
- Nous y serions naturellement les porteurs des sciences du vivant, de l'agriculture, l'alimentation, l'environnement.
- Proximité (relative) en termes de campus à Palaiseau, mutualisation sans doute meilleure de certaines facilités notamment pour la vie étudiante.

Inconvénients :

- Le statut universitaire sera certes demandé, mais la nature des engagements à ce jour est floue ; d'autant que demander le mot « université » est générateur de conflit avec les universités actuelles
- Retour de fait en arrière avec des négociations de co-accréditation pour M et D
- Nous n'avons pas d'incrément de forces dans nos domaines propres ou dans nos disciplines clés ; tout repose sur la capacité à poursuivre les collaborations avec PSud dans des co-accréditations
- Lien Inra distendu, même si on garde co-tutelle des UMR, perte de contacts étroits avec certaines disciplines universitaires
- La gestion des Labex, institut de convergence, EUR et autres dispositifs analogues sera sans doute plus compliquée
- Le modèle financier : les master pro comme le programme bachelor doivent fonctionner avec des candidats sélectionnés et solvables ; nous n'avons ni la culture ni l'expérience de ces cas
- Aucune certitude sur les contrats doctoraux.

Fragilités :

- Forte dépendance à un choix de statut, encore peu précis
- Le modèle économique n'est pas clair
- Le positionnement des masters professionnels, pièce importante du dispositif, est flou, et n'a pas forcément le même intérêt pour tous les établissements.

Intérêt subsidiaire :

- Situation favorable à la formation des IPEF.